

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

Table des matières

Objet.....	3
DÉFINITIONS	3
1. LE TERRAIN ET SON ÉQUIPEMENT.....	3
2. LE VOLANT	5
3. LE TEST DE LA VITESSE DU VOLANT.....	6
4. LA RAQUETTE.....	6
5. LE MATÉRIEL HOMOLOGUÉ.....	8
6. LE TIRAGE AU SORT	8
7. LE SCORE.....	8
8. LE CHANGEMENT DE DEMI-TERRAIN	9
9. LE SERVICE	9
10. LES SIMPLES.....	10
11. LES DOUBLES	11
12. LES ERREURS DE ZONE DE SERVICE	12
13. LES FAUTES	13
14. LES LETS	14
15. LE VOLANT PAS « EN JEU ».....	15
16. LA CONTINUITÉ DU JEU, LA MAUVAISE CONDUITE ET LES SANCTIONS.....	15
17. LES OFFICIELS ET LES RÉCLAMATIONS.....	17
ANNEXE 1 : MODIFICATION DE TERRAIN ET D'ÉQUIPEMENT	20
ANNEXE 2 : LES MATCHES A HANDICAP	22
ANNEXE 3 : LES AUTRES SYSTÈMES DE SCORE	23
ANNEXE 4 : LA TERMINOLOGIE	25
ANNEXE 5 : ÉQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PARA-BADMINTON	29
ANNEXE 6 : LE SYSTÈME DE VÉRIFICATION INSTANTANÉE	31

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

HISTORIQUE DES RÉVISIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Version	Modifications	Date	Approbateur
20160527	Version initiale	27/05/2016	Assemblée générale
20250602	Mise à jour BWF	02/06/2025	Organe d'administration

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

Objet

Les textes qui suivent sont la traduction littérale en français des « Laws of badminton » établies par la fédération mondiale de badminton (Badminton World Federation) et éditées dans le BWF Handbook II (mis à jour le 27 avril 2024).

Ces règles officielles constituent les règles du jeu du badminton qui doivent être appliquées lors de toutes les compétitions de badminton se déroulant en Belgique.

DÉFINITIONS

Joueur: Toute personne qui joue au badminton.

Match : La rencontre opposant au badminton deux équipes adverses comprenant chacune 1 ou 2 joueurs.

Simple : Un match dans lequel il y a un joueur dans chaque équipe adverse.

Doubles : Un match dans lequel il y a deux joueurs dans chaque équipe adverse.

Équipe au service : L'équipe qui a le droit de servir.

Équipe à la réception : L'équipe qui se trouve en face de l'équipe au service

Échange : Une séquence d'un ou plusieurs coups, commençant avec le service et jusqu'à ce que le volant cesse d'être en jeu.

Coup : Un mouvement de la raquette du joueur, effectué avec l'intention de frapper le volant.

Les parties en italiques grisées s'appliquent uniquement au para-badminton.

1. LE TERRAIN ET SON ÉQUIPEMENT

1.1 Le terrain doit être un rectangle tracé avec des lignes d'une largeur de 40 mm selon le schéma A.

1.1.1. Les terrains pour les fauteuils roulants devront être conformes respectivement aux schémas D et E.

1.1.1. Pour les catégories de badminton debout, les terrains de simples devront être conformes au schéma F.

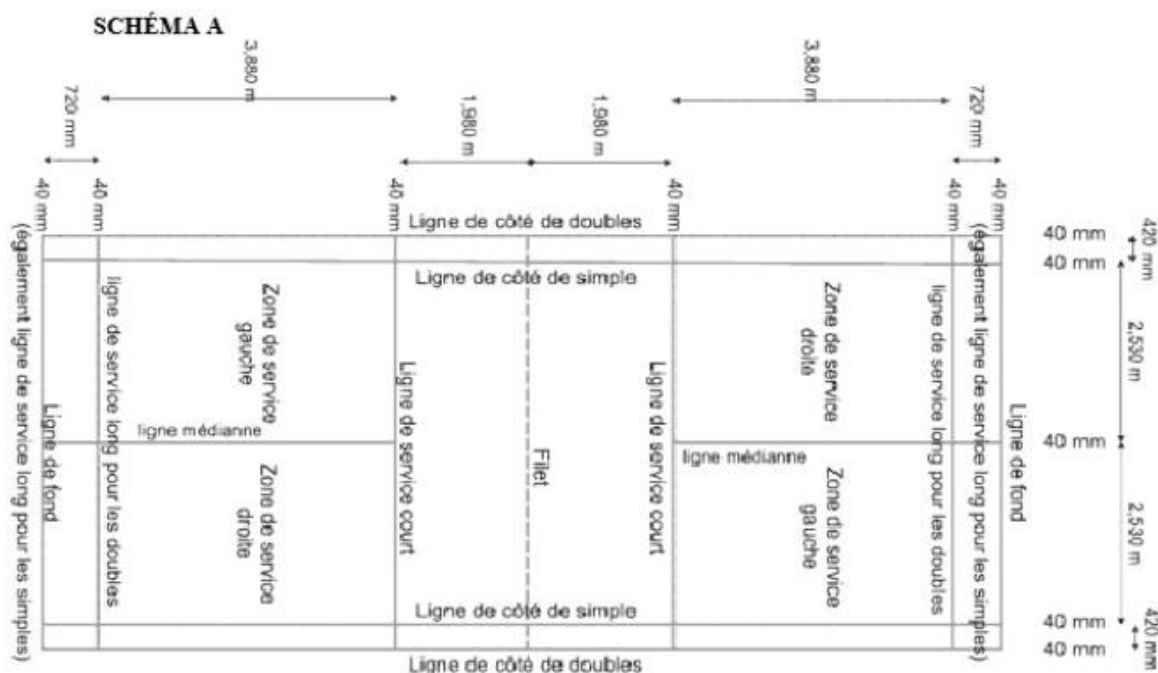
Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 3 / 31
--------------------	------------------------------------	-------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

- 1.2 Les lignes de tracé du terrain doivent être bien visibles et de préférence blanches ou jaunes.
- 1.3 Toutes les lignes font partie de la zone qu'elles délimitent.
- 1.4. Les poteaux doivent avoir une hauteur de 1,55 mètre à partir du sol et doivent rester verticaux lorsque le filet est tendu conformément à l'article 1.10.
- 1.5. Les poteaux doivent être placés sur les lignes de côté du terrain de double selon le schéma A, que le jeu soit en simples ou en doubles. Les poteaux et leurs supports ne doivent pas avoir de prolongement sur le terrain au delà des lignes de côté.
- 1.6. Le filet doit être confectionné avec de la cordelette de couleur sombre et d'épaisseur régulière, avec une maille comprise entre 15 mm et 20 mm.
- 1.7. Le filet doit avoir une hauteur de 760 mm et une longueur d'au moins 6,1 mètres.
- 1.8. La partie supérieure du filet doit être bordée d'une bande blanche de 75 mm repliée en deux sur une corde ou un câble glissé à l'intérieur. Cette bande doit reposer sur la corde ou le câble.
- 1.9. La corde ou le câble doit être tendu correctement et au ras du sommet des poteaux.
- 1.10. Le bord supérieur du filet doit être à 1,524 mètre du sol, au centre du terrain et à 1,55 mètre du sol, au niveau des lignes de côté du terrain de double.
- 1.11. Il ne doit pas y avoir d'espace entre les extrémités du filet et les poteaux. Si nécessaire, les extrémités du filet doivent être fixées aux poteaux sur toute leur hauteur.

Sportifs

Règles officielles du Badminton



Note :

- (1) Longueur de la diagonale du terrain = 14.723 m
(2) Le terrain peut être utilisé aussi bien pour les simples que pour les doubles

2. LE VOLANT

2.1. Le volant doit être confectionné en matériaux naturels et/ou synthétiques. Quel que soit le matériau utilisé, les caractéristiques de vol doivent, d'une façon générale, être identiques à celles obtenues avec un volant en plumes naturelles et ayant une base en liège recouverte d'une fine peau en cuir.

2.2. Le volant en plume

- 2.2.1. Le volant doit avoir 16 plumes fixées dans la base.
- 2.2.2. Les plumes doivent avoir une longueur uniforme comprise entre 62 mm et 70 mm lorsque la longueur est mesurée de la pointe de la plume à la partie supérieure de la base du volant.
- 2.2.3. Les pointes des plumes doivent se situer sur un cercle d'un diamètre compris entre 58 mm et 68 mm.
- 2.2.4. Les plumes doivent être solidement fixées avec du fil ou tout autre matériau adéquat.
- 2.2.5. La base doit avoir un diamètre compris entre 25 mm et 28 mm et son bout est arrondi.
- 2.2.6. Le volant doit peser entre 4,74 grammes et 5,50 grammes.

2.3. Le volant autre qu'en plume

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

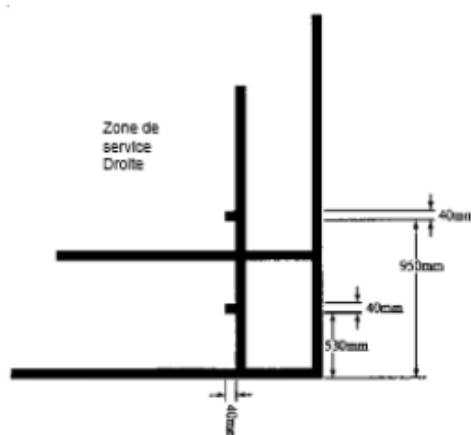
- 2.3.1. La « jupe », ou l'imitation des plumes en matériau synthétique, doit remplacer les plumes naturelles.
- 2.3.2. La base doit être comme celle décrite à l'article 2.2.5.
- 2.3.3. Les dimensions et le poids doivent être conformes aux articles 2.2.2, 2.2.3 et 2.2.6. Toutefois, à cause des différences de densité et de comportement des matériaux synthétiques par rapport aux plumes, une tolérance de 10% est acceptable.

2.4. S'il n'y a pas de différences majeures de conception, de vitesse et de vol du volant, des modifications par rapport aux spécifications ci-dessus peuvent être réalisées avec l'accord de la fédération nationale concernée, dans les endroits où les conditions atmosphériques, à cause de l'altitude ou du climat, rendent le volant standard inadapté.

3. LE TEST DE LA VITESSE DU VOLANT

- 3.1. Pour tester un volant, le joueur doit effectuer un dégagement en frappe basse, le contact avec le volant se faisant au-dessus de la ligne de fond. Le volant doit être frappé dans une direction montante et parallèle aux lignes de côté.
- 3.2. Un volant de vitesse réglementaire doit tomber à au moins 530 mm et au plus à 990 mm de l'autre ligne de fond, à l'intérieur du terrain, selon le schéma B.

SCHÉMA B

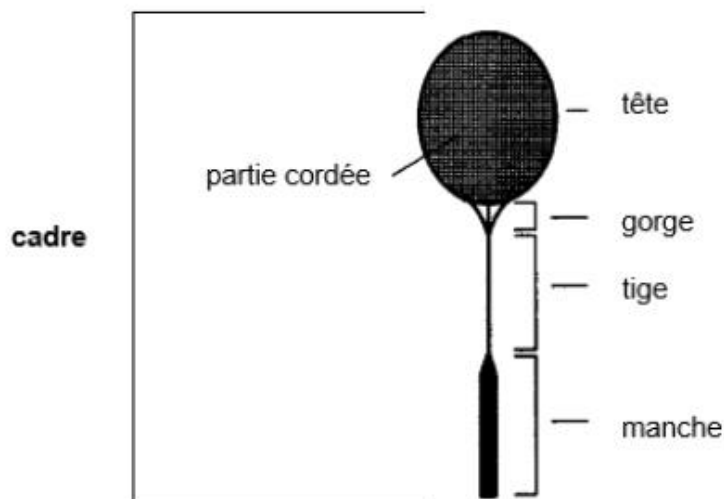


4. LA RAQUETTE

- 4.1. La raquette doit avoir un cadre d'une longueur totale n'excédant pas 680 mm et d'une largeur totale n'excédant pas 230 mm et qui est constitué des parties décrites dans les articles 4.1.1 à 4.1.5 et représentées sur le schéma C.

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

SCHÉMA C



- 4.1.1. Le manche est la partie de la raquette faite pour être tenue dans la main par le joueur.
- 4.1.2. La surface cordée est la partie de la raquette avec laquelle il faut que le joueur frappe le volant.
- 4.1.3. La tête entoure la partie cordée.
- 4.1.4. La tige relie le manche à la tête (sous réserve de l'article 4.1.5).
- 4.1.5. La gorge (s'il y en a une) relie la tige à la tête.

4.2. La partie cordée :

- 4.2.1. La partie cordée de la raquette doit être plane et être constituée d'une trame de cordes croisées, soit entrelacées soit nouées là où elles se croisent. La trame du cordage doit être uniforme dans l'ensemble et, en particulier, pas moins dense au centre que partout ailleurs.
- 4.2.2. La partie cordée ne doit pas excéder 280 mm de longueur totale et 220 mm de largeur totale. Toutefois, la surface du cordage peut être étendue au niveau de la gorge, à condition :
 - 4.2.2.1. que la surface supplémentaire ne dépasse pas 35 mm en largeur ; et
 - 4.2.2.2. que la longueur totale de la partie cordée ne dépasse pas alors 330 mm.

4.3. La raquette

- 4.3.1. La raquette ne doit pas avoir d'accessoires attachés ni de protubérances, autres que ceux utilisés uniquement et exclusivement pour limiter ou éviter l'usure et la détérioration ou bien les vibrations, ou pour répartir les masses, ou pour permettre d'attacher par une corde le manche à la main du joueur; la taille et l'emplacement de tels accessoires doivent être raisonnables pour leur utilisation.

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 7 / 31
--------------------	------------------------------------	-------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

4.3.2. La raquette ne doit pas avoir d'accessoires permettant au joueur d'en modifier sensiblement la forme.

5. LE MATÉRIEL HOMOLOGUÉ

5.1. Conformité

La fédération mondiale de badminton règlemente toutes les questions pouvant concerner les raquettes, le volant ou l'équipement ou tous prototypes utilisés pour la pratique du badminton de façon à définir la conformité avec les spécifications. Une telle décision peut être prise à l'initiative de la fédération ou à la demande d'un tiers ayant un intérêt réel reconnu, y compris un joueur, un officiel technique, un fabricant de matériel, ou une fédération nationale ou l'un de ses membres.

5.2. Equipement supplémentaire pour le para-badminton

En para-badminton, une chaise roulante ou des béquilles peuvent être utilisées.

5.2.1. Le corps du joueur doit être fixé à la chaise roulante par une ceinture élastique.

5.2.2. La chaise roulante peut-être équipée d'une roue arrière supplémentaire de support qui peut dépasser l'axe des roues principales.

5.2.3. Les pieds du joueur doivent être fixés aux repose pieds de la chaise roulante.

6. LE TIRAGE AU SORT

6.1. Avant le début du match, un tirage au sort doit avoir lieu et l'équipe qui gagne le tirage au sort doit exercer son choix sur l'une des alternatives énoncées dans les articles 6.1.1 et 6.1.2.

6.1.1. Servir ou recevoir en premier ;

6.1.2. Commencer le jeu sur l'un ou l'autre des demi-terrains.

6.2. L'équipe qui a perdu le tirage au sort doit alors exercer son choix sur l'alternative restante.

7. LE SCORE

7.1. Un match se dispute au meilleur des trois sets sauf dispositions contraires (annexes 2 et 3).

7.2. Un set est remporté par l'équipe qui atteint en premier 21 points, sauf dans les cas qui relèvent des articles 7.4 et 7.5.

7.3. L'équipe qui gagne un échange ajoute un point à son score. Une équipe gagne un échange si l'équipe adverse commet une « faute » ou bien si le volant cesse d'être en jeu parce qu'il touche la surface du terrain dans les limites du demi-terrain adverse.

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 8 / 31
--------------------	------------------------------------	-------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

7.4. Si le score atteint 20 - égalité, l'équipe qui, la première, mène de 2 points, remporte ce set.

7.5. Si le score atteint 29 - égalité, l'équipe qui marque le 30ème point, remporte ce set.

7.6. L'équipe qui remporte un set sert en premier dans le set suivant.

8. LE CHANGEMENT DE DEMI-TERRAIN

8.1. Les joueurs doivent changer de demi-terrain :

8.1.1. à la fin du premier set ;

8.1.2. à la fin du deuxième set s'il doit y avoir un troisième set ; et

8.1.3. dans le troisième set, lorsqu'une équipe atteint en premier 11 points sauf dispositions contraires (annexes 2 et 3).

8.2. Si les joueurs n'ont pas changé de demi-terrains, comme c'est précisé à l'article 8.1, ce changement doit s'effectuer dès que l'on s'aperçoit de l'erreur et que le volant n'est plus en jeu. Le score existant doit être maintenu.

9. LE SERVICE

9.1. Pour qu'un service soit correct, le vol du volant doit se faire vers le haut à partir de la raquette du serveur pour passer au-dessus du filet de sorte que, s'il n'est pas intercepté, il tombe dans la zone de service du receveur (c'est-à-dire à l'intérieur de la zone de réception ou sur les lignes la délimitant) ; et :

9.1.1. aucune équipe ne peut causer un retard injustifié dans l'exécution du service, une fois que le serveur et le receveur sont prêts pour le service.

9.1.2. À la fin du mouvement vers l'arrière de la tête de la raquette du serveur, tout retard au commencement du service (article 9.2) doit être considéré comme un retard injustifié ;

9.1.3. le serveur et le receveur doivent se placer dans les zones de service diagonalement opposées (schéma A) sans toucher les lignes délimitant ces zones de service ;

9.1.3.1. Dans les catégories « chaise roulante » et « debout sur demi-terrain » de para-badminton, les schémas D et F doivent s'appliquer respectivement.

9.1.4. une partie quelconque des deux pieds du serveur comme du receveur doit rester en contact avec la surface du terrain, dans une position stationnaire, depuis le début du service (article 9.2) jusqu'à ce que le service soit exécuté (article 9.3) ;

9.1.4.1. Dans la catégorie para-badminton « chaise roulante » : à partir du commencement jusqu'à ce que le service soit exécuté, les roues des chaises du serveur et du receveur doivent être immobiles, à l'exception du mouvement naturel de la chaise roulante durant l'exécution du service.

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 9 / 31
--------------------	------------------------------------	-------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

9.1.4.2. *En para badminton, il peut y avoir des exceptions à 9.1.4 pour les joueurs qui sont médicalement justifiées par le responsable de la classification (Head of Classification - HoC). Le juge arbitre et le délégué technique se référeront à une liste de joueurs fournie par le HoC lors de l'application de ces exceptions.*

9.1.5. la raquette du serveur doit frapper en premier la base du volant ;

9.1.6. l'intégralité du volant doit être à moins de 1,15 mètre de la surface du court au moment où il est frappé par la raquette du serveur ;

9.1.6.a. En l'absence d'un système de mesure de hauteur de service homologué, on considère que le volant en entier doit être en dessous de la taille du serveur à l'instant où il est frappé par la raquette du serveur. On considère que la taille est une ligne imaginaire autour du corps, au même niveau que la partie la plus basse de la dernière côte du serveur.

9.1.6.b. En l'absence d'un système de mesure de hauteur de service homologué, on considère que la tige et la tête de la raquette du serveur, à l'instant de la frappe du volant, doivent être inclinées vers le bas ;

9.1.6.1. *Dans la catégorie para-badminton « chaise roulante » : l'intégralité du volant sera positionnée en dessous de l'aisselle du serveur au moment de l'exécution du service.*

9.1.6.2. *Dans la catégorie para-badminton « debout » : les règles de service s'appliquent normalement.*

9.1.7. le mouvement de la raquette du serveur doit continuer vers l'avant une fois le service commencé (article 9.2) et jusqu'à ce que le service soit exécuté (article 9.3) ;

9.1.8. en essayant de servir, le serveur ne doit pas manquer le volant.

9.2. Dès que les joueurs sont prêts pour le service, le premier mouvement de la tête de la raquette du serveur, vers l'avant, est le commencement du service.

9.3. Une fois que le service est commencé (article 9.2), le service est exécuté lorsque le volant est frappé par la raquette du serveur ou, lorsqu'en essayant de servir, le serveur manque le volant.

9.4. Le serveur ne doit pas servir avant que le receveur ne soit prêt. Cependant, on doit considérer que le receveur était prêt s'il essaye de renvoyer le volant.

9.5. En double, pendant l'exécution du service (articles 9.2, 9.3), les partenaires peuvent se placer où ils veulent à l'intérieur de leur demi-terrain respectif, à condition de ne pas gêner le champ de vision du serveur ou du receveur adverse.

10. LES SIMPLES

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 10 / 31
--------------------	------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

10.1. Zones de service et de réception

10.1.1. Les joueurs doivent servir et recevoir dans leur zone de service droite respective lorsque le serveur n'a pas encore marqué un point ou bien a marqué un nombre pair de points dans ce set.

10.1.2. Les joueurs doivent servir et recevoir dans leur zone de service gauche respective lorsque le serveur a marqué un nombre impair de points dans ce set.

10.1.3. *Dans la catégorie de jeu para-badminton sur demi-terrain, le serveur et le receveur se positionneront sur leur zone de service respective.*

10.2. Déroulement du jeu et position sur le terrain

10.2.1. Lors d'un échange, le volant peut être frappé tour à tour par le serveur et par le receveur, à partir de n'importe quelle position sur le terrain de leur côté du filet, jusqu'à ce que le volant ne soit plus en jeu (article 15).

10.3. Point marqué et service

10.3.1. Si le serveur gagne un échange (article 7.3), le serveur marque un point. Le serveur doit alors servir à nouveau à partir de l'autre zone de service.

10.3.2. Si le receveur gagne un échange (article 7.3), le receveur marque un point. Le receveur devient alors le nouveau serveur.

11. LES DOUBLES

11.1. Zones de service et de réception

11.1.1. Un joueur de l'équipe au service doit servir à partir de sa zone de service droite lorsque l'équipe au service n'a pas encore marqué un point ou bien a marqué un nombre pair de points dans ce set.

11.1.2. Un joueur de l'équipe au service doit servir à partir de sa zone de service gauche lorsque l'équipe au service a marqué un nombre impair de points dans ce set.

11.1.3. Le joueur de l'équipe à la réception qui a servi en dernier, doit rester dans la même zone de service d'où il avait servi en dernier. Le schéma inverse doit s'appliquer au partenaire de ce joueur.

11.1.4. Le joueur de l'équipe à la réception qui se trouve dans la zone de service diagonalement opposée à celle du serveur, doit être le receveur.

11.1.5. Les joueurs ne doivent pas changer de zone de service jusqu'à ce qu'ils gagnent un point lorsqu'ils sont au service.

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 11 / 31
--------------------	------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

11.1.6. Le service doit être délivré à partir de la zone de service qui correspond au score de l'équipe au service, sauf pour l'exception prévue à l'article 12.

11.2. Déroulement du jeu et position sur le terrain

Lors d'un échange, une fois le service renvoyé, le volant peut être frappé tour à tour par n'importe quel joueur de l'équipe au service puis par n'importe quel joueur de l'équipe à la réception, à partir de n'importe quel endroit du terrain de leur côté du filet, jusqu'à ce que le volant ne soit plus en jeu (article 15).

11.3. Point marqué et service

11.3.1. Si l'équipe au service gagne un échange (article 7.3), l'équipe au service marque un point. Le serveur doit alors servir à nouveau à partir de l'autre zone de service.

11.3.2. Si l'équipe à la réception gagne un échange (article 7.3), l'équipe à la réception marque un point. L'équipe à la réception devient alors la nouvelle équipe au service.

11.4. Ordre des services

Dans chaque set, le droit de servir doit passer successivement :

11.4.1. du serveur initial qui a commencé le set depuis la zone de service droite,

11.4.2. au partenaire du receveur initial. Le service doit être exécuté à partir de la zone de service gauche,

11.4.3. au partenaire du serveur initial,

11.4.4. au receveur initial,

11.4.5. au serveur initial et ainsi de suite.

11.5. Aucun joueur ne doit servir si ce n'est pas son tour, ni recevoir si ce n'est pas son tour, ni recevoir deux services de suite dans le même set, sauf pour les exceptions prévues à l'article 12 ou quand une faute pour mauvaise conduite est annoncée.

11.6. N'importe lequel des deux joueurs de l'équipe qui a gagné un set peut servir en premier dans le set suivant et n'importe lequel des deux joueurs de l'équipe perdante peut recevoir le service en premier.

12. LES ERREURS DE ZONE DE SERVICE

12.1. Une erreur de zone de service a été commise lorsqu'un joueur :

12.1.1. a servi ou bien a reçu quand ce n'était pas son tour ; ou

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 12 / 31
--------------------	------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

12.1.2. a servi ou bien a reçu à partir de la mauvaise zone de service.

12.2. Si une erreur de zone de service est constatée, l'erreur doit être corrigée quand le volant n'est pas en jeu et le score atteint doit être maintenu.

13. LES FAUTES

Il y a « faute » :

13.1. si le service n'est pas correct (article 9.1).

13.2. si, au service, le volant :

13.2.1. est pris sur le filet et reste suspendu à son sommet ;

13.2.2. après être passé au-dessus du filet, est pris dans le filet ; ou

13.2.3. est frappé par le partenaire du receveur.

13.3. si, en jeu, le volant :

13.3.1. tombe en dehors des limites du terrain (c'est-à-dire ni sur les lignes ni à l'intérieur du terrain qu'elles délimitent) ;

13.3.2. ne passe pas au-dessus du filet ;

13.3.3. touche le plafond ou bien les murs latéraux ;

13.3.4. touche le corps ou les vêtements d'un joueur ;

13.3.4.1. *En para-badminton, la chaise ou la béquille sont considérées comme partie intégrante du « joueur ».*

13.3.5. touche n'importe quel autre objet ou personne en dehors des limites du terrain ;

(Là où c'est nécessaire à cause de la structure du bâtiment, l'autorité locale du badminton peut, en laissant le droit de veto à sa Fédération Nationale, émettre un règlement local qui traite les cas où un volant touche un obstacle).

13.3.6. est attrapé et tenu sur la raquette puis lancé lors de l'exécution d'un coup ;

13.3.7. est frappé deux fois de suite par le même joueur. Cependant, un volant frappant la tête et la partie cordée de la raquette en un seul coup n'est pas une « faute » ;

13.3.8. est frappé successivement par un joueur et son partenaire ; ou

13.3.9. touche la raquette d'un joueur et ne continue pas vers le demi-terrain de l'adversaire.

13.3.10. *En para-badminton "fauteuil roulant", il y a faute si le volant est :*

13.3.10.1. pris sur le filet et reste suspendu à son sommet; ou

13.3.10.2. après être passé au-dessus du filet, pris dans le filet.

13.4. si, pendant que le volant est en jeu, un joueur :

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

- 13.4.1. touche le filet ou ses supports avec sa raquette, son corps ou ses vêtements ;
- 13.4.2. envahit le terrain de l'adversaire, par-dessus le filet, avec sa raquette ou une partie de son corps, mais le joueur a le droit de « suivre » le volant par-dessus le filet avec sa raquette, au cours de l'exécution d'un coup, lorsque le point de contact initial avec le volant a été du côté du filet où se trouve le joueur qui frappe le volant ;
- 13.4.3. envahit le terrain de l'adversaire, par-dessous le filet, avec sa raquette ou une partie de son corps, de telle façon que l'adversaire est gêné ou distrait ; ou
- 13.4.4. fait obstruction vis-à-vis de l'adversaire, c'est-à-dire empêche son adversaire de faire un geste autorisé lorsque le volant est suivi par-dessus le filet ;
- 13.4.5. cause délibérément une distraction d'un adversaire de quelque façon que ce soit, par des cris ou par des gestes par exemple ;

13.4.6. Dans la catégorie para-badminton « chaise roulante »

- 13.4.6.1. *Si aucune partie du tronc du joueur n'est en contact avec la chaise au moment où le volant est frappé.*
- 13.4.6.2. *Si un pied n'est plus fixé au repose-pied.*
- 13.4.6.3. *Si pendant que le volant est en jeu, le joueur touche le sol avec une partie quelconque du pied.*

- 13.5. si un joueur est coupable d'une infraction flagrante, répétée ou persistante, conformément à l'article 16.

14. LES LETS

- 14.1. « Let » doit être annoncé par l'arbitre, ou par un joueur (lorsqu'il n'y a pas d'arbitre), pour stopper le jeu.
- 14.2. Il y a « let » si :
 - 14.2.1. le serveur sert avant que le receveur ne soit prêt (article 9.4) ;
 - 14.2.2. lors de l'exécution du service, le receveur et le serveur commettent tous les deux une faute ;
 - 14.2.3. après que le service a été renvoyé, le volant :
 - 14.2.3.1. est pris sur le filet et reste suspendu à son sommet, ou
 - 14.2.3.1.1. *Sauf en chaises roulantes où c'est considéré comme une faute.*
 - 14.2.3.2. après avoir franchi le filet, est pris dans le filet ;
 - 14.2.3.2.1. *Sauf en chaises roulantes où c'est considéré comme une faute.*
 - 14.2.4. pendant l'échange, le volant se désintègre et la base se sépare complètement du reste du volant ;
 - 14.2.5. de l'avis de l'arbitre, le jeu est perturbé ou bien un joueur de l'équipe adverse est distrait par un coach ;

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 14 / 31
--------------------	------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

14.2.6. un juge de ligne n'a pas pu voir le volant tomber et l'arbitre est dans l'impossibilité de prendre une décision ; ou

14.2.7. une situation quelconque imprévisible ou accidentelle s'est produite.

14.3. Lorsqu'un « let » se produit, le jeu depuis le dernier service ne compte pas et le joueur qui a servi en dernier, sert à nouveau.

15. LE VOLANT PAS « EN JEU »

Un volant n'est pas en jeu lorsque :

15.1. il touche le filet ou un poteau et commence à tomber vers la surface du terrain du côté du joueur qui a frappé le volant ;

15.2. il touche la surface du terrain ; ou

15.3. une « faute » ou un « let » s'est produit.

16. LA CONTINUITÉ DU JEU, LA MAUVAISE CONDUITE ET LES SANCTIONS

16.1. Le jeu doit être continu depuis le premier service jusqu'à ce que le match soit terminé, sauf dans les situations autorisées dans les articles 16.2 et 16.3, *et, pour le para-badminton catégorie « chaise roulante », 16.5.3*

16.2. **Les arrêts de jeu :**

16.2.1. d'une durée n'excédant pas 60 secondes, dans chaque set, lorsque le score atteint 11 points pour l'équipe qui mène ; et

16.2.2. d'une durée n'excédant pas 120 secondes, entre le premier et le deuxième set, et entre le deuxième et le troisième set, doivent être autorisés dans tous les matchs.

(Pour un match télévisé, le juge-arbitre peut décider, avant le match, que les arrêts de jeu mentionnés dans l'article 16.2 sont obligatoires et d'une durée fixe).

16.3. **Suspension de jeu**

16.3.1. Lorsque des circonstances indépendantes de la volonté des joueurs le rendent nécessaire, l'arbitre peut suspendre le jeu pour la durée qu'il considère comme nécessaire.

16.3.2. Lors de circonstances particulières, le juge-arbitre peut donner des instructions à l'arbitre pour qu'il suspende le jeu.

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 15 / 31
--------------------	------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

En para-badminton catégorie « chaise roulante », la réparation de la chaise peut être considérée comme une circonstance exceptionnelle.

16.3.3. Si le jeu est suspendu, le score acquis doit être maintenu et le jeu doit reprendre à ce score.

16.4. Jeu retardé

16.4.1. En aucun cas, le jeu ne peut être retardé pour permettre à un joueur de récupérer ses forces ou son souffle ou bien pour recevoir des conseils.

16.4.2. L'arbitre est le seul juge d'un retard de jeu.

16.5. Conseils et sortie du terrain

16.5.1. Ce n'est que lorsque le volant n'est pas en jeu (article 15) et jusqu'à ce que les joueurs soient en position pour servir et recevoir qu'un joueur est autorisé à recevoir des conseils pendant un match.

16.5.2. Aucun joueur ne peut quitter le terrain pendant un match sans la permission de l'arbitre, causant ainsi un retard de jeu, excepté pendant les arrêts de jeu prévus à l'article 16.2.

16.5.3. Dans la catégorie para-badminton "chaise roulante", un joueur peut bénéficier d'une pause supplémentaire et l'autorisation de quitter le terrain pour se cathétériser. Il sera alors accompagné par un juge-arbitre.

16.6. Un joueur ne doit pas :

16.6.1. causer délibérément un retard ou une suspension de jeu ;

16.6.2. modifier délibérément ou bien abîmer le volant de façon à changer sa vitesse ou son vol ;

16.6.3. se conduire d'une façon offensante ou inappropriée ; ou

16.6.4. se rendre coupable de conduite répréhensible et non définie ailleurs dans les **règles du badminton**.

16.7. Gestion des manquements aux règles

16.7.1. L'arbitre doit sanctionner tout manquement aux articles 16.4.1, 16.5.2 ou 16.6, en :

16.7.1.1. adressant un avertissement à l'équipe fautive ;

16.7.1.2. donnant une faute à l'équipe fautive, si elle a été préalablement avertie ; ou

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 16 / 31
---------------------------	---	---------------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

16.7.1.3. donnant une faute à l'équipe fautive en cas d'infraction flagrante.

16.7.2. En cas de faute d'une équipe (Loi 16.7.1.2 ou 16.7.1.3), l'arbitre doit immédiatement signaler l'équipe fautive au juge-arbitre, qui a le pouvoir de disqualifier l'équipe fautive du match.

17. LES OFFICIELS ET LES RÉCLAMATIONS

- 17.1. Le juge-arbitre a la responsabilité globale du tournoi ou de la compétition dont un match fait partie.
- 17.2. L'arbitre, où il est désigné, est responsable du match, du terrain et de la zone immédiatement autour. L'arbitre fait son rapport au juge-arbitre.
- 17.3. Le juge de service annonce les fautes de service du serveur quand il s'en produit (articles 9.1.2 à 9.1.8).
- 17.4. Le juge de ligne doit indiquer si le volant est « in » ou « out » par rapport à la (aux) ligne(s) attribuée(s).
- 17.5. La décision d'un officiel sera définitive sur tous les points pour lesquels cet officiel est responsable sauf :
 - 17.5.1. si de l'avis de l'arbitre, au-delà d'un doute raisonnable, l'annonce d'un juge de ligne est nettement incorrecte, l'arbitre devra corriger la décision du juge de ligne.
 - 17.5.2. si un système de vérification instantanée est opérationnel, le juge-arbitre décidera de la suite à donner à une contestation de joueur (paire) dans le cadre de l'utilisation du système (annexe 6).
- 17.6. Un arbitre doit :
 - 17.6.1. respecter et faire appliquer les règles du badminton et, en particulier, il doit annoncer « faute » ou « let » si l'une de ces situations se produit ;
 - 17.6.2. rendre une décision sur toute réclamation concernant une contestation si cette réclamation est formulée avant que le service suivant soit exécuté ;
 - 17.6.3. s'assurer que les joueurs et les spectateurs sont bien informés du déroulement du match ;
 - 17.6.4. désigner ou remplacer les juges de ligne ou le juge de service en concertation avec le juge-arbitre ;
 - 17.6.5. lorsqu'il n'y a pas d'autres officiels désignés, s'organiser pour que leurs tâches soient remplies ;

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 17 / 31
---------------------------	---	---------------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

- 17.6.6. lorsqu'un officiel n'a pas pu bien voir, remplir la tâche de cet officiel ou bien annoncer un « let » ;
- 17.6.7. enregistrer et rapporter au juge-arbitre toutes les situations se rapportant à l'article 16 ; et
- 17.6.8. porter à la connaissance du juge-arbitre toute réclamation insatisfaite concernant des questions portant sur les règles seulement. (Ces réclamations doivent être faites avant que le service suivant soit exécuté ou, si le match est terminé, avant que l'équipe qui porte réclamation ne quitte le terrain).

Nota : dans tous les schémas qui suivent :

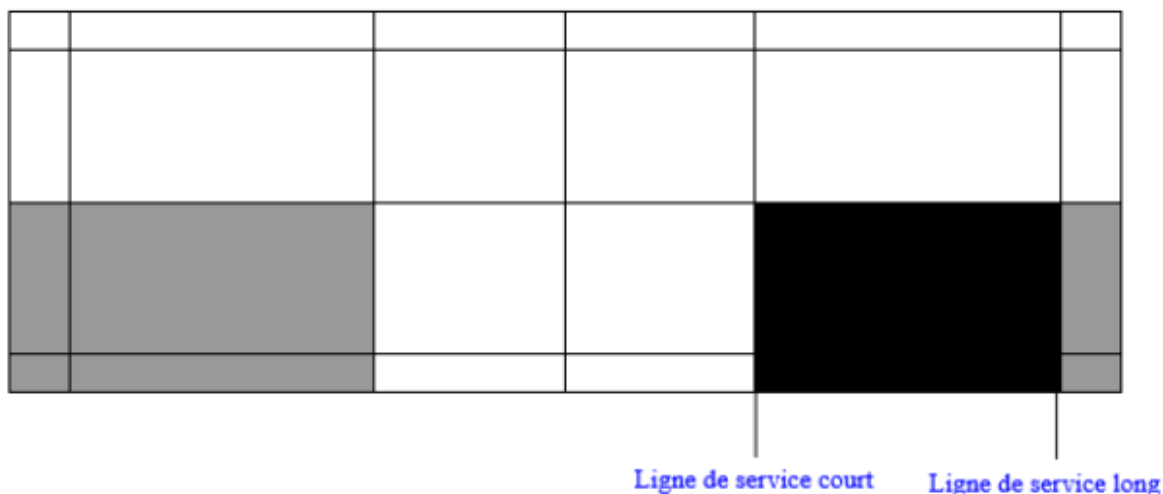


= zone de jeu



= zone de service

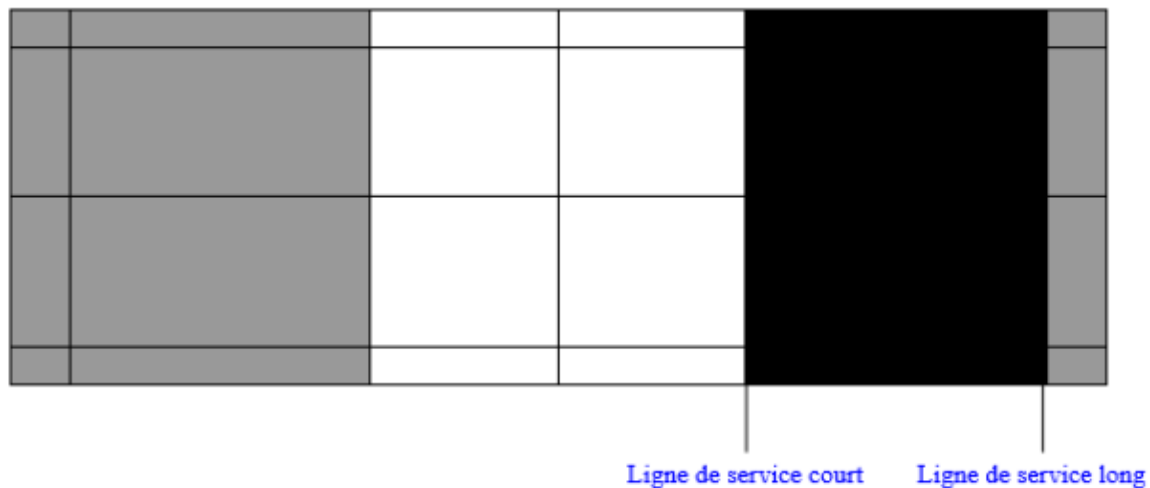
SCHÉMA D



Terrain et zone de service pour le jeu de simple para-badminton en catégorie « chaise roulante ».

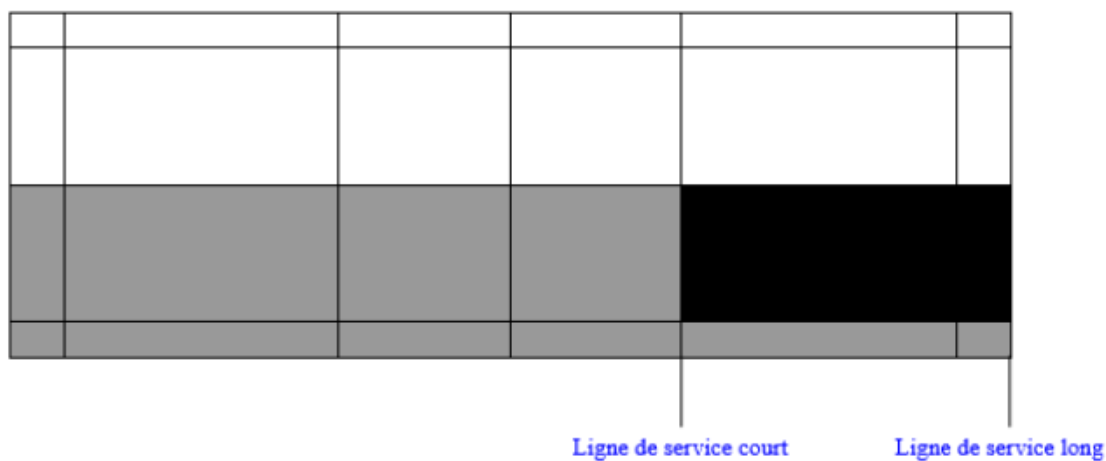
	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

SCHÉMA E



Terrain et zone de service pour le jeu de double para-badminton en catégorie « chaise roulante ».

SCHÉMA F



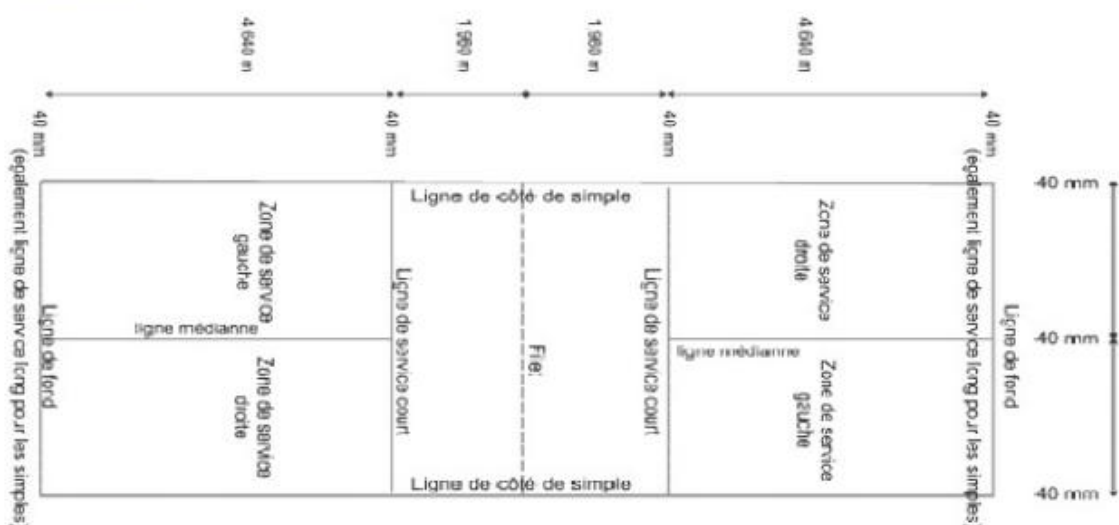
Terrain et zone de service pour le jeu de simple para-badminton catégorie « debout sur demi-terrain ».

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

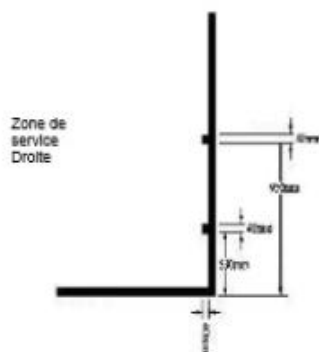
ANNEXE 1 : MODIFICATION DE TERRAIN ET D'ÉQUIPEMENT

1. Lorsqu'il est impossible de placer les poteaux sur les lignes de côté, il faut indiquer la position de ces lignes à l'emplacement où elles passent sous le filet, par exemple en utilisant des poteaux fins ou des bandes de 40 mm de large, fixés verticalement depuis les lignes de côté jusqu'à la corde du filet.
2. Lorsque l'espace disponible ne permet pas le tracé d'un terrain de double, un terrain seulement pour les simples peut être tracé selon le schéma G. Les lignes de fond sont alors également les lignes de service long, et les poteaux ou les bandes qui les matérialisent doivent être placés sur les lignes de côté.
3. Le bord supérieur du filet doit être à 1,524 mètre du sol, au centre du terrain et à 1,55 mètre du sol, au niveau des lignes de côté.

SCHÉMA G



Note: (1) Longueur de la diagonale du terrain = 14,366 m
(2) Ce terrain peut être utilisé que pour les simples



Repères facultatifs pour le test de volant sur un terrain de simple

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

ANNEXE 2 : LES MATCHES A HANDICAP

Dans les matchs à handicap, on applique les règles avec les modifications suivantes :

1. Le score requis pour remporter un set ne doit pas être différent de ce qui est indiqué dans l'article 7.
2. L'article 8.1.3 est modifié comme suit :

« Dans le troisième set, et dans un match en un set, lorsqu'une équipe a marqué la moitié du nombre total des points requis pour remporter le set (on prend le nombre immédiatement supérieur à cette valeur si ce n'est pas un nombre entier) ».

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

ANNEXE 3 : LES AUTRES SYSTÈMES DE SCORE

Lorsqu'il y a un accord préalable, il est autorisé de jouer :

1. 1 soit, un seul set de 21 points,
- 2 soit, au meilleur des 3 sets de 15 points,
- 3 3 soit au meilleur des 5 sets de 11 points.

Dans le cas 1 ci-dessus, il faut modifier de la façon suivante les règles du badminton :

8 LE CHANGEMENT DE DEMI-TERRAIN

- 8.1 Dans un match en un set, les joueurs doivent changer de demi-terrain lorsqu'une équipe atteint en premier 11 points.

Dans le cas 2 ci-dessus, il faut modifier de la façon suivante les règles du badminton :

7 LE SCORE

- 7.1 Un match se dispute au meilleur des 3 sets,
- 7.2 Un set est remporté par l'équipe qui atteint en premier 15 points, sauf dans les cas qui relèvent des articles 7.4 et 7.5.
- 7.3 Si le score atteint 14-égalité, l'équipe qui, la première, mène de 2 points, remporte ce set.
- 7.4 Si le score atteint 20-égalité, l'équipe qui marque le vingt-et-unième point, remporte ce set.

8 LE CHANGEMENT DE DEMI-TERRAIN

- 8.1.3 Dans le troisième set, lorsqu'une équipe atteint en premier 8 points.

16 LA CONTINUITÉ DU JEU, LA MAUVAISE CONDUITE ET LES SANCTIONS

- 16.2 Les arrêts de jeu :
 - 16.2.1 d'une durée n'excédant pas 60 secondes, dans chaque set, lorsque le score atteint 8 points pour l'équipe qui mène ; et

Dans le cas 3 ci-dessus, il faut modifier de la façon suivante les règles du badminton :

7 LE SCORE

- 7.1 Un match se dispute au meilleur des 5 sets,
- 7.2 Un set est remporté par l'équipe qui atteint en premier 11 points.

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 23 / 31
--------------------	------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

8 LE CHANGEMENT DE DEMI-TERRAIN

8.1.2. à la fin du deuxième set ;

8.1.3. à la fin du troisième set, s'il y a un quatrième set ; et

8.1.4. à la fin du quatrième set, s'il y a un cinquième set ; et

8.1.5. au cinquième set, lorsque le premier score atteint le 6ème point.

16 LA CONTINUITÉ DU JEU, LA MAUVAISE CONDUITE ET LES SANCTIONS

16.2 Les arrêts de jeu :

16.2.1 d'une durée n'excédant pas 60 secondes, seulement au cinquième set lorsque le premier score atteint le 6ème point ; et

16.2.2 d'une durée n'excédant pas 120 secondes, entre le premier et le deuxième set, entre le deuxième et le troisième set, entre le troisième et le quatrième set, et entre le quatrième et cinquième set doivent être autorisés dans tous les matchs.

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 24 / 31
---------------------------	---	---------------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

ANNEXE 4 : LA TERMINOLOGIE

Cette annexe donne la liste de la terminologie standard qui doit être utilisée par les arbitres pour arbitrer un match.

1. Les annonces et les introductions

1.1. « Mesdames et Messieurs :	
1.1.1. à ma droite , [nom du joueur], [nom du pays], et à ma gauche , [nom du joueur], [nom du pays] ; ou	
1.1.2. à ma droite , [noms des joueurs], [nom du pays], et à ma gauche , [noms des joueurs], [nom du pays] ;	
1.1.3. à ma droite , [nom du pays / de l'équipe], représenté par [nom du joueur], et à ma gauche , [nom du pays / de l'équipe], représenté par [nom du joueur] ; ou	
1.1.4. à ma droite , [nom du pays / de l'équipe], représenté par [noms des joueurs], et à ma gauche , [nom du pays / de l'équipe], représenté par [noms des joueurs] ;	
1.2.1. [nom du joueur] au service ; ou	
1.2.2. [nom du pays / de l'équipe] au service ;	
1.3.1. [nom du joueur] au service sur [nom du joueur] ;	
1.3.2. [nom du joueur] sur [nom du joueur] ».	

Ces Annonces doivent être utilisées suivant le type de compétition, dans l'ordre indiqué dans le tableau ci-dessous:

Compétition	Simple	Double
Individuelle	1.1.1, 1.2.1	1.1.2, 1.3.1
Par équipe	1.1.3, 1.2.2	1.1.4, 1.2.2, 1.3.2

2. Le début du match et l'annonce du score

2.1. « Zéro égalité »	
2.2. « Jouez »	
2.3. « Service perdu »	
2.4. « Arrêt de jeu »	

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 25 / 31
--------------------	------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

2.5. « Terrain [n°] 20 secondes »	
2.6. « ..., point de set, ... » par ex. « 20, point de set, 6 », ou bien « 29, point de set, 28 »	
2.7. « ..., point de match, ... » par ex. « 20, point de match, 8 », ou bien « 29, point de match, 28 »	
2.8. « ..., point de set, égalité » par ex. « 29, point de set, égalité »	
2.9. « ..., point de match, égalité » par ex. « 29, point de match, égalité »	
2.10. « Set »	
2.11. « Premier set remporté par [score] » (dans les compétitions par équipe, utiliser le nom du pays ou de l'équipe)	
2.12. « Second set »	
2.13. « Deuxième set remporté par [score] » (dans les compétitions par équipe, utiliser le nom du pays ou de l'équipe)	
2.14. « Un set, égalité »	
2.15. « Dernier set »	

3. La communication générale

3.1 « Venez-ici pour le tirage au sort »	
3.2 « Qui va servir ? »	
3.3 « Choisissez votre demi-terrain »	
3.4 « Qui va recevoir ? »	
3.5 « Êtes-vous prêts ? »	
3.6 « Prêts à jouer »	
3.7 « Placez votre sac correctement dans le panier »	
3.8 « Servez à ... » [droite / gauche]	
3.9 « Recevez à ... » [droite / gauche]	
3.10 « Zone de service droite »	
3.11 « Zone de service gauche »	
3.12 « Vous avez manqué le volant, en servant »	
3.13 « Le receveur n'est pas prêt »	
3.14 « Vous avez essayé de renvoyer le service »	
3.15 « Vous ne devez pas influencer le juge de ligne »	
3.16 « Vous ne devez pas influencer le juge de service »	
3.17 « Venez ici »	
3.18 « Le volant est-il correct ? »	

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 26 / 31
--------------------	------------------------------------	--------------

**Sportifs****Règles officielles du Badminton**

3.19 « Testez le volant »	
3.20 « Changez le volant »	
3.21 « Ne changez pas le volant »	
3.22 « Jouez un let »	
3.23 « Changez de demi-terrain »	
3.24 « Vous n'avez pas changé de demi-terrain »	
3.25 « Vous avez servi du mauvais côté »	
3.26 « Vous avez reçu du mauvais côté »	
3.27 « Ce n'était pas à votre tour de servir »	
3.28 « Ce n'était pas à votre tour de recevoir »	
3.29 « Vous ne devez pas modifier le volant »	
3.30 « Le volant est passé à travers le filet »	
3.31 « Le volant n'est pas passé au dessus du filet »	
3.32 « Le volant vous a touché »	
3.33 « Vous avez touché le filet »	
3.34 « Un volant est tombé sur le terrain »	
3.35 « Vous êtes du mauvais côté »	
3.36 « Vous avez distraït votre adversaire »	
3.37 « Votre conseiller a distraït votre adversaire »	
3.38 « Vous avez frappé le volant deux fois »	
3.39 « Vous avez porté le volant »	
3.40 « Vous avez envahi le demi-terrain de votre adversaire »	
3.41 « Vous avez fait obstruction à votre adversaire »	
3.42 « Abandonnez-vous ? »	
3.43 « Faute receveur »	
3.44 « Faute au service annoncée »	
3.45 « Service retardé, le jeu doit être continu »	
3.46 « Vous ne devez pas retarder le jeu »	
3.47 « Vous avez quitté le terrain sans permission »	
3.48 « Le jeu est suspendu »	
3.49 « [nom du joueur] avertissement pour mauvaise conduite »	
3.50 « [nom du joueur] faute pour mauvaise conduite »	
3.51 « [nom du joueur] disqualifié pour mauvaise conduite »	
3.52 « Faute »	
3.53 « Let »	
3.54 « Out »	
3.55 « Juge de ligne – indiquez votre décision »	

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

3.56 « Juge de service – indiquez votre décision »	
3.57 « Correction IN »	
3.58 « Correction OUT »	
3.59 « Essayez le terrain »	
3.60 « Conseiller, quittez le terrain »	
3.61 « Eteignez votre portable »	

4. La fin du match

4..1 « Match remporté par [nom du joueur / de l'équipe] [scores] »	
4..2 « [nom du joueur / de l'équipe] abandon »	
4..3 « [nom du joueur / de l'équipe] disqualifié »	

5. Les scores

0	Zéro	Love
1	Un	One
2	Deux	Two
3	Trois	Three
4	Quatre	Four
5	Cinq	Five
6	Six	Six
7	Sept	Seven
8	Huit	Height
9	Neuf	Nine
10	Dix	Ten
11	Onze	Eleven
12	Douze	Twelve
13	Treize	Thirteenth
14	Quatorze	Fourteen
15	Quinze	Fifteen
16	Seize	Sixteen
17	Dix-sept	Seventeen
18	Dix-huit	Eighteen
19	Dix-neuf	Nineteen
20	Vingt	Twenty
21	Vingt et un	Twenty one
22	Vingt-deux	Twenty two
23	Vingt-trois	Twenty three
24	Vingt-quatre	Twenty four
25	Vingt-cinq	Twenty five
26	Vingt-six	Twenty six

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 28 / 31
--------------------	------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

27	Vingt-sept	Twenty seven
28	Vingt-huit	Twenty eight
29	Vingt-neuf	Twenty nine
30	Trente	Thirty

ANNEXE 5 : ÉQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PARA-BADMINTON

1. CHAISE ROULANTE

- 1.1 Le corps du joueur peut être fixé à la chaise par une ceinture autour de la taille ou autour des cuisses, ou même les deux à la fois.
- 1.2 Les pieds du joueur doivent être fixés aux repose pieds.

Correct



Correct



Non autorisé



- 1.3 Quand le joueur frappe le volant, les jambes et une partie du tronc doivent être en contact avec la chaise.
- 1.4 L'assise de la chaise, y compris un rembourrage éventuel, doit être horizontale ou bien inclinée vers l'arrière. Elle ne doit pas être inclinée vers l'avant.



Horizontal = Correct



Vers l'arrière = Correct



Vers l'avant = Interdit

- 1.3 Une chaise roulante peut être équipée d'une roue arrière supplémentaire de support, qui peut dépasser de l'axe des roues principales.
- 1.4 La chaise roulante ne doit pas être équipée de dispositifs d'assistance pour le déplacement ou le pilotage de celle-ci (électriques ou autres).

2. BÉQUILLE

- 2.1 Un joueur amputé au niveau du genou ou de la hanche peut utiliser une béquille.

Version : 20250602	Approuvé par l'OA du 02/06/2025	Page 29 / 31
--------------------	------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

2.2 La hauteur de la béquille ne doit pas excéder la hauteur de l'aisselle du joueur par rapport au sol.

3. PROTHÈSES

3.1 3.1 Un joueur amputé peut utiliser une prothèse, dans les catégories SL3, SL4, et WH.

3.2 3.2 Les prothèses des catégories SU5 sont interdites.

3.3 3.3 Une prothèse doit avoir la même longueur que le membre valide du joueur, et doit être proportionnée à ses autres membres.

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Règles officielles du Badminton

ANNEXE 6 : LE SYSTÈME DE VÉRIFICATION INSTANTANÉE

1. SYSTÈME DE VÉRIFICATION INSTANTANÉE

- 1.1 Sur un terrain équipé d'un système de vérification instantanée, un joueur (une paire) peut contester la décision d'un juge de ligne, ou la correction de l'arbitre.
- 1.2 L'arbitre peut également demander un examen de la chute du volant si le juge de ligne n'a pas pu prendre une décision ainsi que lui-même.

2. CHALLENGE D'UN JOUEUR

- 2.1 Le challenge doit être notifié immédiatement après la chute du volant et la décision du juge de ligne et/ou de l'arbitre.
- 2.2 Dès la notification de la contestation, l'arbitre fera signe au juge-arbitre qui visualisera la chute du volant à l'aide du système de vérification instantanée.
- 2.3 Si la décision du juge de ligne, ou bien la correction éventuelle de l'arbitre, est avérée incorrecte, le challenge du joueur est retenu, et la décision du juge de ligne ou bien la correction éventuelle de l'arbitre, est inversée.

3. PERTE DE DROIT DE CHALLENGE

- 3.1 Un joueur (une paire) a le droit à deux challenges de ligne par match.
- 3.2 Si une décision de juge de ligne, ou bien la correction de l'arbitre, est avérée correcte, alors le joueur (la paire) perd un droit de challenge.
- 3.3 Si le joueur (la paire) a contesté deux fois à tort la décision d'un juge de ligne, ou bien la correction éventuelle de l'arbitre, le joueur (la paire) perd tout droit de challenge pour la durée restante du match.
- 3.4 Si le challenge du joueur (de la paire) est avéré correct, le joueur (la paire) conserve son droit de challenge.
- 3.5 Lorsque c'est l'arbitre qui demande un examen de la chute du volant (cas paragraphe 1.2), aucun challenge n'est perdu par les joueurs.